

Secrétariat général

Agent traitant: Malorie PAULUS

Tél. direct : 083 63 68 29 Fax : 083 63 68 24

E-mail: malorie.paulus@assesse.be

Annexe: 1

Objet: Délibération du Conseil communal du 06 mars 2018 - Motion concernant la route « Maillen-Mont »

Monsieur le Ministre DI ANTONIO,

En annexe de la présente, nous avons l'honneur de vous transmettre la délibération du Conseil communal relative à l'objet susmentionné.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et de son annexe et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre DI ANTONIO, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le secrétariat général,

Paulus Malorie



PROVINCE DE NAMUR



ADMINISTRATION COMMUNALE 5330 ASSESSE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 06 mars 2018

Présents: Mmes et MM.

GILKINET G.: Président du Conseil; WEVERBERGH D.: Bourgmestre;

MARCHAL C., MARCOLINI N., MOSSERAY J.-L., QUEVRAIN S.:

Échevins ;

WAUTHIER V. : Président du CPAS participant au Conseil avec voix

consultative ;

BOUVEROUX L., PIERSON-M., TASIAUX P., HUMBLET S.,

AVALOSSE A.-F., GRAINDORGE G., LEYDER B.,

VANDERSCHEUREN N., MOSSIAT M., MERCIER M., BERTRAND J.-

P.: Membres:

FRANQUINET J.-P.: Directeur général.

OBJET: Motion Route de « Maillen-Mont »

Le Conseil.

Etant donné que le pré-projet ne répond pas au souhait même du ministre dans la mesure il ne minimise pas les désagréments pour les riverains par une augmentation importante prévisible du trafic de transit des poids lourds

Etant donné que la voirie se construirait en partie sur des sites karstiques

Etant donné que la nouvelle voirie traverserait un site classé et que la Wallonie se doit de protéger les éléments les plus remarquables de son patrimoine notamment d'un point de vue paysager

AFFIRME à 14 voix « POUR » et 1 abstention (M. Noel VANDERSCHEUREN)

son opposition au pré-projet présenté en CPSR du 25 octobre 2017 et réitère son souhait de voir améliorer les voiries actuelles qui mènent à l'hôpital, notamment la route qui va du cimetière de Maillen à l'entrée de Mont. Ce qui répondrait aux intérêts locaux et supra locaux

Ainsi fait en séance susmentionnée.

Le Directeur général, (s) J.-P. FRANQUINET

Le Directeur général, J.-P. FRANQUINET Par le Conseil,

Pour extrait conforme,

CONTRACTOR OF THE SECOND

Le Président, (s) G. GILKINET

